

CAPD du 19 avril 2018

La CAPD du jour est présidée par M. Ladaique, IENA

1. Déclarations liminaires

A lire en document joint

2. Recrutement de contractuels

Le SNUipp-FSU 67 proteste et demande pourquoi la liste complémentaire du concours n'a pas été ouverte.

➤ *Réponse de l'administration :*

Le nombre de remplaçants dont dispose le département permet de remplacer 10.000 journées par mois. Ces derniers mois, il a fallu faire face à 14.000 journées d'absences. Le recrutement de contractuels pour faire face à cette conjoncture a été rendu possible parce que le département est en déficit d'enseignants.

Le recrutement sur liste complémentaire, en revanche, n'a pas été possible, les besoins s'étant révélés trop tardivement. En effet, les collègues recrutés sur liste complémentaire doivent être suffisamment longtemps en classe pour pouvoir être certifiés à la fin de l'année scolaire.

6 ou 7 contractuels ont d'ores et déjà été recrutés, l'enveloppe budgétaire permettant d'en recruter 10.

L'Inspection Académique s'est adressée à la fois à l'ESPE et à Pôle emploi pour recruter au niveau master.

3. Demande de disponibilité et de temps partiel

Cette année encore l'Inspecteur d'Académie accorde les dispo et les temps partiels. L'information aux collègues concernés est en cours.

Les messages sur i-prof indiquant une quotité de 100 % sont des messages automatiques.

Temps partiel annualisé

Pour les ZIL qui demandent un temps partiel à 80 %, l'administration traitera les situations au cas par cas mais leur proposera la modalité d'organisation suivante : travail à 75 % hebdomadaire sauf pendant 8 semaines en hiver (janvier-février, moment du pic d'absences) où ils travailleront à 100 %. La possibilité leur est donnée d'accepter ou non cette organisation du temps partiel.

ZIL à temps partiel de droit

Les collègues ZIL qui sollicitent un temps partiel de droit conservent leur affectation à titre définitif. Cependant, l'administration leur demande de faire des vœux pour la seconde phase du mouvement afin qu'ils obtiennent un poste à titre provisoire.

4. Allègements de service – priorités médicales et sociales

Comme chaque année, le SNUipp-FSU 67 déplore que le nombre de postes nécessaires aux allègements de service soit insuffisant. Les collègues qui suivent, par exemple, un traitement lourd mais qui souhaitent continuer à travailler sont directement impactés par la pénurie de moyens. Cette situation est humainement inacceptable. Administrativement, c'est un non-sens dans la mesure où ces collègues vont être contraints peut-être de s'arrêter alors qu'avec un allègement ils pourraient assurer leur service.

5. Premier temps du mouvement

- 1756 participants
 - 709 obtiennent un poste soit 40,33 %
 - 358 restent sur leur poste soit 20,36 %
 - 691 n'ont rien obtenu soit 39,31 %
-
- Taux de satisfaction des vœux :
 - 42,31 % vœu 1
 - 12,55 % du vœu 2
 - 7,19 % du vœu 3
 - 4,80 % du vœu 4

Une erreur de barème (points de fermeture de classe oubliés) conduit à une chaîne qui impacte quatre collègues. Nous les avons avertis lorsqu'ils nous avaient envoyé une fiche de suivi.

L'ensemble des autres propositions est validé.

6. Congés de formation

Le nombre de mois disponibles dans le département pour les congés de formation correspond à un pourcentage de la masse salariale. Cette année, 127 mois peuvent être accordés, ce qui correspond à 10,6 ETP.

18 collègues se voient attribuer un congé de formation :

ABERKANE Sabiha
BEISEL Agnès
BERNEY Lisa
BORTMANN Jules
BRENDLE Nathalie
BRUMM Christine

DELAPORTE Stéphanie
FISCHER Laura
GOUSTILLE Françoise
IFFER Laurence
KOLIFRATH Marie-Eve
LEDOUX Stéphane

PINATELLE-DAVAZ Marie
ROSA Steeve
SCHMITT Claire-Lyse
TALLOTTE Mathilde
TORNOW Magali
WEISSENSTEIN Corine

Une liste complémentaire de 5 noms est dressée.

1 : MARGUERITA Hélène
2 : WEICHMANN Danièle
3 : BALL Emmanuelle
4 : BURTIN Olivier
5 : HUGEL Séverine

7. Accès des instituteurs.trices au corps de professeur des école

11 places étaient disponibles, seuls 8 collègues ont postulé. Tous sont donc intégrés. Dans notre département, il reste 60 instituteurs.trices dont 36 encore en activité.

8. Questions diverses

a) **Hors classe**

Tous les personnels éligibles à la hors classe ont été destinataires d'un message sur i-prof. Ils.Elles sont fortement invitées à compléter leur CV avant le 7 mai. Ce CV est modifiable à tout moment.

1732 personnes éligibles qui doivent afficher au moins 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 9 au 31 août 2018.

- Echelon 11 : 39 hommes et 167 femmes

- Echelon 10 : 137 hommes et 810 femmes
- Echelon 9 : 83 hommes et 496 femmes
- Total : 259 hommes et 1473 femmes

Pour émettre leur avis, les IEN tiendront compte de la dernière note et du rapport d'inspection. Si l'enseignant obtient 3 fois excellent dans les blocs de compétences, l'IEN informera le DASEN par mail de ce score afin que celui-ci puisse émettre un avis « excellent ».

C'est le 3ème rendez-vous de carrière qui prépare à l'entrée dans la hors classe. Les rendez-vous de carrière sont objectivés et harmonisés entre les IEN.

Les collègues ex-aequo seront départagés par l'AGS.

Le SNUipp-FSU demande que les collègues retraits puissent bénéficier d'une attention particulière.

Les délais ministériels ne pourront être respectés, la CAPD qui entérinera les promotions aura lieu le 14 juin.

b) Classe exceptionnelle :

La saisie des candidatures est prolongée jusqu'au 25 avril. L'IEN émettra son avis entre le 7 et le 18 mai.

Pour le vivier 1 :

Le quota départemental est rapporté au niveau de la circonscription et arrondi à l'entier le plus proche.

Pour le Vivier 2 :

20 % d'excellents représentent environ 1 personne par circo. Dans le département, il y aura donc 21 personnes classées par AGS décroissante et elles seront promues en fonction du contingent donné par le ministère.

c) enquête TALIS

L'administration est au courant de cette enquête qui court dans certaines écoles, mais il n'y a aucune prescription du ministère.

Chacun.e peut donc décider d'y prendre part... ou non.